

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE FONTENOY LE CHATEAU

L'an deux mille seize et le vingt neuf février à 20 heures 30, le Conseil Municipal convoqué le 24 février 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick VILMAR (Maire).

Etaient présents : Patrick VILMAR, Jean-Yves CLAUDON, Michel CAVERZASI, Eric FRICOT, Daniel GRANDMAIRE, Sandrine MOUGIN, Marino BOGO, Nadine AUBRY, Frédérique VAUTHIER, Nathalie VIGNERON, Bruno WIEDMER, Monique VALLAR, Christophe SCANDELLA

Absents ou excusés : Daniel BRESSON par Michel CAVERZASI, Caroline VAN DER SPEK par Patrick VILMAR

Secrétaire de séance : Marino BOGO

DE_2016_009B : DEGRADATIONS DES CHEMINS COMMUNAUX

Le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs chemins ruraux ont subi récemment d'importantes dégradations suite à des exploitations et des débardages forestiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSIDERE qu'il est indispensable de mettre en place des mesures de sauvegarde des voies communales et des chemins ruraux lors du débardage, du stockage et du transport de bois dans le cadre des exploitations forestières.

DECIDE d'instaurer une contribution spéciale destinée à couvrir les frais de remise en état des voies et chemins dégradés, contribution qui sera proportionnelle à la dégradation causée.

DECIDE d'imposer le paiement de ladite contribution au propriétaire responsable des dégâts.

PRECISE qu'en cas d'occupation des places de dépôts au-delà de la durée déclarée en mairie, le tarif du dépôt sera par jour et par m3 de bois de :
voirie communale : 1 € du 1er mois au 3ème mois de dépassement et 2 € au-delà du 3ème mois de dépassement.
chemins ruraux : 0.50 € du 1er mois au 3ème mois de dépassement et 1 € au-delà du 3ème mois de dépassement.

aff. chée le 14/3/2016



Le Maire,
Patrick VILMAR.